



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 1042

## Texte de la question

M. Eric Doligé souhaite appeler l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'opportunité de la création d'un ordre national des infirmières. Cette structure aurait pour vocation de rassembler l'ensemble des professionnelles, d'actualiser et de contrôler l'application des règles qui régissent cette profession. Plébiscitée par une majorité des organisations d'infirmières, la création d'un tel ordre permettrait, en outre, une meilleure représentation de la France au Conseil international des infirmières qui regroupe 122 nations. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer quelles mesures il entend prendre en ce sens.

## Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Doligé](#)

**Circonscription :** Loiret (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1042

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 1997, page 2365

**Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3608